



## **Assemblée Générale du samedi 15 novembre 2014 à la salle Charnot - Fully**

Il est 9h30 et Robert ouvre la séance en remerciant l'Écho des Follatères pour leur accueil. Il propose une minute de silence pour toutes les personnes qui nous ont quittés durant cette année. Christine invite les membres à chanter en leur honneur. Puis, l'assemblée générale débute selon l'ordre du jour.

### **1. Contrôle des présences**

**Chorales excusées :** aucune    **Chorale absente :** Vionnaz

Après des invités et des membres d'honneur, les excusées sont les suivantes : Mme Élisabeth Bruchez, Mme Françoise Luy membre de la commission de musique.

### **2. Nomination des scrutateurs**

Pour cette séance ce sont Mesdames Sandra Michellod et Jacqueline Filliez qui sont nommées scrutatrices.

### **3. Procès-verbal de l'Assemblée de Verbier du 24 novembre 2012 à Verbier**

Aucune lecture n'est demandée par l'Assemblée, le PV de la précédente assemblée est donc adopté.

### **4. Présentation des comptes**

Mme Viviane Gay-Balmaz, caissière, présente les comptes. Elle précise qu'il s'agit des comptes de deux ans comme nous n'avons pas eu d'assemblée l'automne passé, fête cantonale oblige. Viviane relève une augmentation de la fortune de Frs. 1'363.25. Elle est applaudie par l'assemblée.

### **5. Rapport des vérificateurs (Verbier et Fully)**

Mme Viviane Collombin certifie après contrôle avec M. Philippe Roudit, que les comptes sont exacts. Robert remercie les vérificateurs et déclare, au vu des applaudissements, les comptes acceptés par l'assemblée.

### **6. Rapport de gestion du président**

Robert présente son rapport, sous le titre de la passion. La passion qui anime les chœurs et dont il faut une certaine dose pour garantir l'ensemble des activités d'une chorale. Il souligne l'inlassable dynamisme que fournissent les chorales pour animer les événements des communes et des paroisses. Il remercie au passage les autorités communales et le clergé pour le soutien qu'ils apportent aux chorales.

Robert relève l'important travail de la Fédération pour l'art choral valaisan, romand et même suisse. Il adresse ses remerciements à son président M. Laurent Bovier. Remerciements également à M. Frédéric Castro qui, depuis cet été, prépare le nouveau site internet, toujours à la même adresse mais avec un tout nouveau contenu : [www.gscbv.ch](http://www.gscbv.ch).

Le groupement a à cœur que cette plateforme soit à jour, c'est pourquoi Robert invite chaque chorale à transmettre tous les changements au sein des comités, de direction, de présidence et pour les annonces de concerts.

Robert souhaite ensuite bon vent à l'Écho des Follatères qui s'en va outre-atlantique en janvier et les remercie pour leur accueil et le travail qu'ils fournissent pour la prochaine fête de chant. Il termine en remerciant encore le comité, la commission de musique, le conférencier M. Chollet, les invités, les membres d'honneur et les médias.

## **7. Rapport de la Commission de musique : activités et Fête de Verbier 2013**

Christine prend la parole pour sa dernière assemblée. En effet, après la fête de chant, elle transmettra le flambeau à Solange Besson, qui reprendra la présidence de la commission de musique. Elle passe directement le relais à Solange pour un retour sur la fête de Verbier.

Solange souligne à une fois de plus la belle fête qui s'est déroulée sur le plateau ensoleillé de Verbier. Le seul weekend de beau temps depuis avril. Les verbierains savent qui remercier. Cette fête a été l'occasion, pour de nombreuses personnes, de découvrir un Verbier chaleureux, accueillant et où l'on parle même le français. Solange relève le travail de Francis Klinger, président du C.O., de son comité et des bénévoles qui ont offert une magnifique fête de chant. Le seul petit bémol de la fête fut l'apéro où les invités ne savaient pas où aller. Les jurys quant à eux n'avaient que des éloges à distribuer sur le déroulement de la fête. Solange remercie encore la Gentiane pour ces précieux moments.

Elle prend la parole pour Françoise, absente aujourd'hui. Cette dernière adresse ses chaleureux remerciements pour la fête des enfants qui est toujours un moment exceptionnel.

## **8. Nominations statutaires : vérificateurs /comité**

Pour l'Assemblée d'automne qui aura lieu le **14 novembre 2015** à Champsec, ce sont l'Écho des Follatères de Branson et les Cœurs Unis de Champsec qui devront nommer une personne pour vérifier les comptes.

Robert annonce la démission de Nathalie Jacquemettaz. Le comité cherche donc une nouvelle personne. Aude avait, durant l'automne dernier, demandé aux chorales de proposer une nouvelle candidature, mais il n'y a eu aucun retour. Robert a donc abordé une personne qui va premièrement faire un temps « d'essai » avant de rendre une réponse définitive, il s'agit de M. Christophe Albasini que l'assemblée applaudit.

## **9. Fixation du prix des cartes de Fête pour Fully 2015**

Robert propose à nouveau les prix de Frs 8.-, Frs 13.- et Frs 23.-, respectivement pour les enfants, les jeunes et les adultes. Il n'y a pas d'autre proposition. Les prix sont donc acceptés ainsi.

## **10. Décision pour les lieux des prochaines Fêtes bas-valaisannes**

2015	Fully – Écho des Follatères
2016	Champsec – Cœurs Unis
2017	Démarches en cours
2018	Fête Cantonale

## 11. Admissions - Démissions

Il n'y a aucune admission ou démission de chœurs au sein du Groupement.

## 12. Conférence de M. Jean-Pierre Chollet :

### Choix des répertoires pour une présentation devant le jury.

Robert présente M. Chollet, directeur de la Haute École de Musique, site de Fribourg, qui va nous présenter sa conférence intitulée « Choix de répertoires pour présentation devant jury ». Le texte dans son intégralité peut être consulté sous : [www.gscbv.ch](http://www.gscbv.ch). La chorale de Collombey profite de ce moment pour annoncer qu'elle cherche un directeur pour la prochaine saison.

## 13. Présentation de la Fête 2015 par le président du CO de Fully M. Edouard Fellay et par la présidente de la commission de musique du Groupement, Mme Christine Thétaz

M. Fellay, président de la commune et du C.O. de Fully, prend la parole pour présenter la fête de chant 2015. Il relève également la passion nécessaire à l'engagement choral. Il remercie tous les choristes pour leur participation. M. Fellay débute avec un tour d'horizon de la commune de Fully, ses particularités et les richesses de son terroir. Il passe ensuite à la présentation de la fête en elle-même. M. Fellay développe la composition des secteurs mis sur pied pour la préparation de la fête et cite les responsables de chaque poste. Il passe ensuite la parole à M. Roduit, président de l'Écho des Follatères qui parle du thème de la fête : les follatons, vents rusés qui soufflent sur le rocher des Follatères. Il présente le plan, avec les principaux lieux regroupés dans un giron de 100m.

M. Roduit donne ensuite la parole à Mme Christine Thétaz, présidente de la commission de musique. Elle développe les détails liés au passage devant le jury à l'Église de Fully. Les autres lieux seront l'école Charnot pour les répétitions individuelles, la salle Charnot pour les répétitions des chœurs d'ensemble. Il y aura également le Foyer Louise Bron qui accueillera les répétitions des chœurs d'ensemble des Dames le samedi et des chœurs d'Hommes le dimanche. Le déroulement des journées sera identique à celui de Verbier, à l'exception de la partie officielle qui est prolongée de 15 minutes.

Par rapport aux tournus, les informations concernant les jours de passage ont été envoyées et Christine relève le gros travail fourni par Solange. Elle demande aux chorales qui savent leur jour une année à l'avance, de s'annoncer avant août, si elles ne peuvent pas venir le jour prévu. Le tournus est ainsi fait que si cette année l'on passe un samedi, l'année prochaine cela sera un dimanche. Elle précise que le tournus (samedi-dimanche) n'est pas lié au passage devant le jury. Elle demande à l'assemblée s'il y a des questions. Ce n'est pas le cas.

Christine précise que le formulaire de participation à la fête sera envoyé en décembre. Elle rappelle les modalités : renvoyer les participations dans une enveloppe A4 et en trois exemplaires, dont une partition originale minimum, pour le foyer de l'AVCC. Le délai est d'envoi des partitions est impérativement fixé **au 7 février 2015**.

Par rapport au minutage, celui-ci est scrupuleusement préparé par la commission de musique et lorsqu'il y a des dépassements, cela entraîne inévitablement des retards lors du passage devant le jury. Christine rappelle que **six minutes** sont allouées pour l'ensemble de la prestation devant le jury. Elle recommande à toutes les chorales de bien vouloir respecter ce temps.



Le travail principal se fera sur la base d'un CD avec une participation aux deux journées de répétitions obligatoires. L'inscription est possible jusqu'au 20 décembre 2014. N'importe qui peut s'inscrire, il n'y a pas besoin de faire partie d'une chorale, mais il faut s'engager sur l'honneur à être présent aux répétitions.

Robert remercie M. Bender et passe la parole au président de la Fédération M. Laurent Bovier. Ce dernier revient sur la belle fête cantonale vécue à Brigue, avec un bilan positif. Il développe les projets menés par la Fédération. Le chœur en Herbe tourne bien et se prépare pour la prochaine expérience du 13-18 juillet à Blatten, le concert final sera à la Souste.

Le Chœur valaisan des Jeunes est paré pour l'édition du printemps. Il relève qu'il est composé essentiellement de chanteurs du haut-valais... Le projet a été un peu chamboulé pour 2016 avec de nouveaux chefs, avec un chœur valaisan sur audition, un chœur d'élite, avec pour mission de représenter le Valais à Salzburg. Pour ce projet, la structure doit être remodelée et le comité cherche un président et une équipe. Concernant "Un air de montagne", ce projet sera reconduit en 2015, sûrement dans le Bas-Valais. Pour la fréquence, il est étudié la possibilité de le faire, par la suite, chaque deux ans, afin de ne pas épuiser les chanteurs. Un nouveau projet est en cours pour les chœurs d'adultes, sur le ton de la convivialité. Il est étudié de manière à ne pas faire d'ombre aux festivals des groupements.

En complément des formations du groupement, la fédération propose un cours intensif de solfège. Il s'agit de cours entre octobre et avril à raison de 45 minutes par semaine. Toutes les informations se trouvent sur la page suivante :

[http://www.chanter.ch/wp/wp-content/uploads/2013/10/tableau\\_formation\\_2014.pdf](http://www.chanter.ch/wp/wp-content/uploads/2013/10/tableau_formation_2014.pdf)

Concernant les déclarations de la Suisa, M. Bovier rappelle qu'au minimum une pièce doit être déclarée au 30 septembre de chaque année. Il s'agit de saisir les pièces dans le système des annonces. La chorale qui ne remplirait pas ces démarches s'expose à une amende de Frs. 100.-.

M. Bovier annonce l'Assemblée Générale de la Fédération aura lieu le 21 mars 2015 dans le Valais Central. Puis il revient sur le renouvellement du comité cantonal. Les postes ont été fragmentés et les tâches sont moins lourdes qu'auparavant. Pour les personnes intéressées, le cahier des charges est disponible sur le site [www.chanter.ch](http://www.chanter.ch). Avant de terminer son intervention, il rappelle le 8 mars prochain, le concert du Chœur valaisan des Jeunes.

### **15. et 16. Aubade par le chœur mixte l'Écho des Follatères et Clôture**

L'Assemblée se termine par l'aubade de la chorale de Branson, qui interprète quelques chants pour nous mettre dans l'ambiance de la Fête. Robert les remercie pour ce beau moment et clôt l'Assemblée.

Le Cotterg, le 6 janvier 2015

La secrétaire

Aude Brouchoud